

## Avenant N°1 aux Instructions de Course

### La BivouaQ by One Sails Lorient

samedi 25 et dimanche 26 avril 2026

#### ➤ **Paragraphe 17.4**

Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés sur le site internet du club pour informer les bateaux **selon la RCV60.2(b)** (annule et remplace la RCV 61.1(b).)

#### ➤ **Paragraphe 17.6**

Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

- a. Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille
- b. Pas plus de 30 minutes après que la décision ait été affichée.

**Ceci modifie les RCV63.7 et RCV61.2** (annulent et remplacent les RCV 66 et 62.2.)

#### ➤ **Paragraphe 19.1**

Un émargement sera mis en place comme suit :

Les bateaux devront émarger chaque jour par VHF au départ de la première course du jour et au retour de la dernière course du jour suivant le dispositif suivant : Nom du bateau / N° de Voile / Nbre de personnes à bord

L'émargement départ sera ouvert 90 minutes avant le 1er signal d'avertissement du jour et clos au signal de départ de la première course du jour.

L'émargement de retour sera fermé à l'heure limite de dépôt des réclamations. (90 minutes après arrivée du dernier)

Le non-respect de l'émargement au départ entraînera sans instruction (**RCV60.2** annule et remplace la RCV 63.1) :

- une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.

Le non-respect de l'émargement au retour entraînera sans instruction (**RCV60.2** annule et remplace la RCV 63.1)

- une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la dernière course du jour courue et validée.